

# Quelles sont les aides à la création d'entreprise ?

Les aides à la création d'entreprise sont proposées par différents organismes, publics ou privés. L'Etat peut notamment vous apporter certaines **aides financières et sociales**, en fonction de votre statut et du statut juridique de votre entreprise. Les aides régionales peuvent également être une opportunité d'acquérir des fonds supplémentaires.

Dans le secteur privé, il existe un grand nombre de solutions de financement pour votre entreprise. En dehors des prêts « classiques » délivrés par les établissements bancaires, vous pouvez bénéficier de **prêts d'honneur ou encore de crédits solidaires**.

Enfin, d'autres solutions ne sont pas à négliger comme les concours et les aides sectorielles.

Pour obtenir ces aides, il est nécessaire de [construire un prévisionnel financier](#) de qualité !

## Les aides financières à la création d'entreprise

Que ce soit par l'Etat ou par des organismes privés, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides selon votre statut et celui de votre entreprise.

### L'ACCRES (l'Aide au Chômeur Créant ou Reprenant une Entreprise)

Cette aide mise en place par l'Etat se traduit par une **exonération des charges sociales** pendant les premières années de la création de votre entreprise. Plusieurs conditions sont requises pour obtenir l'ACCRES. Vous êtes éligible à l'ACCRES, si vous êtes dans l'une de ces situations :

1. Sans emploi et vous percevez l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ALE)
2. Bénéficiaire du RSA
3. Créateur âgé entre 18 et 25 ans

Vous pouvez découvrir toutes les conditions sur le [site officiel de l'administration française](#).

Pour recevoir cette aide, il vous suffit de déposer une demande au CFE (Centre de formalités des entreprises).

### Les prêts d'honneur

Ces prêts vous permettent d'**emprunter sans intérêts**. Vous pouvez en faire la demande auprès de deux réseaux nationaux spécialisés dans la création d'entreprise comme [Initiative France](#) et [Réseaux Entreprendre](#).

**Initiative France** est le premier réseau associatif de financement de la création d'entreprise. Vous pouvez obtenir un prêt allant de 2000 à 50 000 euros. Pour l'obtenir, vous devez défendre votre projet devant un comité de l'organisation. En

moyenne, celui-ci attribue des prêts de 9200 euros remboursables sous trois ans.

**Le Réseau Entreprendre** regroupe des chefs d'entreprises bénévoles pour accompagner les créateurs d'entreprise. Comme pour Initiative France, les montants d'emprunts peuvent aller jusqu'à 50 000 euros. Pour en bénéficier, vous devrez :

1. être rattaché à l'association du réseau entreprendre selon votre localisation géographique.
2. participer activement au réseau intégrant les Clubs de lauréats
3. partager les valeurs du réseau Entreprendre

Grâce à ce type de prêts attractifs et reconnus, les emprunts bancaires seront d'autant plus faciles à obtenir. Vous souhaitez en profiter ? Contactez-les directement sur leurs sites respectifs.

aides création entreprise

## Les crédits solidaires

Notamment proposés par l'Adie (association d'utilité publique) et la Nef (coopérative financière), ce sont des **prêts avec allègement d'intérêts**. Ces crédits peuvent être accompagnés de prêts d'honneur à 0% selon les offres, jusqu'à 5 ans et des emprunts pouvant aller atteindre 10 000 euros.

## Les aides sociales à la création d'entreprise

En plus des aides financières, des aides sociales vous seront utiles, notamment si vous avez le statut de demandeur d'emploi.

### Les allocations chômage Pôle Emploi

Pôle Emploi peut vous aider à vous lancer de deux façons :

1. en **maintenant le versement de vos allocations chômage (ALE)** jusqu'à la création définitive de votre entreprise.
2. ou avec le **versement des indemnités chômage auxquelles vous avez droit sous forme d'un capital**.

Si vous êtes indemnisé par Pôle Emploi, vous pouvez continuer à percevoir l'aide au retour à l'emploi jusqu'à la création définitive de votre entreprise. C'est-à-dire que, si vous n'avez encore aucun revenu pendant la période de création, vous conservez la totalité de vos allocations. De même, si en commençant votre activité, votre revenu est inférieur à celui sur lequel vos indemnités ont été calculées, vous pouvez obtenir des **indemnités partielles**. En effet, ces indemnités dépendent de votre rémunération au sein de votre nouvelle entreprise.

Pôle Emploi peut aussi vous **verser des allocations en capital**. Pour cela, il faut au préalable avoir obtenu l'ACCRE. Ce capital représente aujourd'hui 45% des allocations chômage. Vous pouvez en faire la demande directement dans votre agence Pôle Emploi.

### La prime d'activité

Vous pouvez obtenir cette prime au même titre que les salariés. Son avantage principal est qu'elle n'est pas imposable et renouvelable tous les trois mois

consécutifs. Pour l'obtenir, il suffit d'avoir travaillé trois mois d'affilé.

Réaliser une simulation sur le site internet de la [CAF](#) est un bon moyen de tester ses droits .

## Les aides fiscales à la création d'entreprise

Pendant les premières années du lancement de votre entreprise, vous pouvez bénéficier d'allègements en matière d'imposition.

### L'exonération d'impôt sur les sociétés

Vous pouvez **être dispensé de l'impôt sur les sociétés à 100% pendant 5 ans** à certaines conditions, notamment si vous créez une entreprise de moins de 50 salariés avec un chiffre d'affaires de moins de 10 000 euros.

## Les aides à l'innovation

Ces aides s'adressent généralement aux créations d'entreprises ayant le **statut de Jeune Entreprise Innovante**. Vous pouvez obtenir ce statut si vous consacrez **15% de vos dépenses à la recherche et au développement**. Cet investissement sera reconnu et vous permettra ainsi d'obtenir ces aides à l'innovation.

### Les subventions régionales

Selon votre région, vous pouvez disposer d'aides importantes. Par exemple, les Pays de la Loire délivrent des **chèques territoires d'innovation**. Le montant de ces chèques peut atteindre 7000 euros. Pour l'obtenir, prenez rendez-vous avec un conseiller du **Réseau de développement de l'innovation des Pays de la Loire**.

### La bourse de BPI France

BPI France (Banque publique d'investissement) est un organisme spécialisé dans le financement des entreprises innovantes. Il peut vous accorder une aide sous forme de subvention jusqu'à 45 000 euros, selon vos **dépenses éligibles professionnelles**.

### Les aides fiscales à l'innovation

Le [crédit impôt recherche](#) (CIR) est l'une des principales aides spécifiques à l'innovation. Celui-ci encourage et facilite les dépenses en recherche et développement. Il vous permet alors de **déduire vos impôts sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu**. Vos dépenses en R&D sont aussi remboursées grâce au CIR.

Vous pouvez estimer le montant du CIR en faisant une [simulation](#) sur le site Impots.gouv. Pour l'obtenir, vous devrez ensuite remplir un formulaire de Cerfa à envoyer à votre service des impôts.

Le statut de Jeune entreprise innovante vous permet aussi de bénéficier d'un allègement d'impôt. Vous êtes **exonéré à 100% pendant la première année et à 50% l'année suivante**.

Par ailleurs, vous pourrez aussi être exonéré au niveau social, notamment sur les **charges sociales patronales et les allocations familiales**. Elles concernent les personnes de votre entreprise qui consacrent **50% de leur temps à la recherche et au développement**.

## Les autres types d'aides pour financer son projet de création d'entreprise

Outre les aides financières, sociales, fiscales et liées à l'innovation, vous pouvez bénéficier d'aides spécifiquement dédiées à votre profil, à votre secteur ou à vos besoins.

### Les subventions sectorielles

Si vous lancez un **commerce de proximité**, vous avez l'opportunité de recevoir le **FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)**. Cette subvention s'obtient sur sélection des dossiers et demande de subvention. Vous pouvez bénéficier de cette aide auprès de la Direction régionale des entreprises.

### Les aides à l'entrepreneuriat féminin

Cela peut surprendre mais dans le but de renforcer la parité homme/femme, il existe des prêts spécialement dédiés aux créatrices d'entreprise. Ces aides se traduisent par des **conditions financières avantageuses**.

Au niveau financier, il existe deux solutions principales :

- **la Garantie EGALITE Femme** : cette aide est délivrée par l'organisme **France Active** avec un taux d'intérêt de 2,5%. Pour l'obtenir, il faut remplir deux conditions : être une femme et avoir une entreprise de moins de trois ans. Vous pouvez en faire la demande directement au Fonds territorial du réseau France se situant dans votre région.
- **les clubs locaux d'épargne pour les femmes qui entreprennent** : ils vous permettent de recevoir des apports périodiques allant jusqu'à 140 euros par mois.

### Les concours à la création d'entreprise

En France et à l'étranger, vous avez l'opportunité de participer à divers concours.

Au niveau national, on compte plusieurs dizaines de concours chaque année. Parmi les plus connus :

- [100 jours pour entreprendre](#) : cette compétition créée par des entrepreneurs est dans l'ère du temps. Elle va se dérouler du 15 janvier au 25 avril 2019 et les participants devront poster une vidéo sur le site internet de l'organisme pour **faire le buzz et récolter un maximum de votes**.
- [AGORIZE](#) : cette plateforme regroupe une multitude de **challenges organisés par les grandes marques** pour les étudiants et les start-up.
- [Business With Attitude](#) : ce concours a été créé à l'initiative de Madame Le Figaro et du groupe La Poste. Ce **challenge entièrement féminin** permet à la gagnante de bénéficier d'articles dédiés à son entreprise dans le fameux magazine. Attention, vous avez jusqu'au **26 octobre à minuit** pour vous

inscrire mesdames !

Au niveau régional, il existe aussi de nombreuses occasions de briller lors de compétitions destinées à la création d'entreprise. En Pays de la Loire par exemple, vous pouvez obtenir, avec Cap Réussite, un an d'**accompagnement par des professionnels tous les trois mois**.

Pour les plus ambitieux, venez participer au **CES (Consumer Electronics Show) de Las Vegas** pour vous confronter à plus de 3000 exposants parmi lesquels de nombreux talents français. Cette année, la France était la deuxième nation la plus représentée derrière les Etats-Unis, avec ses 280 start-up.

## **Aides création entreprise**

Les aides à la création d'entreprise constituent de véritables leviers pour réussir votre création d'entreprise. Si, malgré tous ces conseils, vous ne savez pas quelles aides solliciter pour la création de votre entreprise, n'hésitez pas à faire appel à nos [conseillers en création Soregor](#). Ils vous accompagnent dans l'identification et l'obtention d'aides, pour financer le lancement de votre entreprise en toute sérénité !